

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents31
 présents par procuration2
 absent.....0
 absente excusée0

OBJET :

Association des Maîtres
 d'Ouvrages publics en Géothermie
 (AGÉMO) – Demande d'adhésion

Le 23 septembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Mainati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, M. Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Verna à Mme Fayol da Cunha, Mme Chénieux à M. Bekare.

ABSENTS :**ABSENT EXCUSE** :

SECRETAIRE : M. Francine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210923-DEL2021092318-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Accessibilité en date du 2 septembre 2021,

VU l'avis de la Commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 16 septembre 2021,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de développement durable, d'aménagement urbain et d'amélioration de son cadre de vie, la commune souhaite réaliser l'opération suivante :

- Adhésion à l'Association des Maîtres d'Ouvrages publics en Géothermie (AGÉMO)

CONSIDERANT que cette adhésion coûterait à la commune 500 euros pour l'année 2021, et 1000 euros pour l'année 2022 en cas de reconduction,

CONSIDERANT que cette adhésion est nécessaire au recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études préalables à la création d'un potentiel réseau de chaleur par géothermie commun aux villes d'Eaubonne, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Fayol da Cunha,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'Association des Maîtres d'Ouvrages publics en Géothermie (AGÉMO).

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion et tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAJANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **28 SEP. 2021**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **28 SEP. 2021**
28 SEP. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.